



Déclaration liminaire du SNUipp-FSU Charente - CAPD du 18.01.2019

Madame la Directrice académique, Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

En ce mois de janvier, nous vous adressons nos meilleurs vœux.

Cette CAPD est la première après les élections professionnelles lors desquelles le SNUipp-FSU a conforté sa première place de représentant des personnels dans notre département, comme dans l'ensemble du pays. Nous prenons toute la mesure de la confiance que nous accordent nos collègues. Nous continuerons donc d'articuler la défense des personnels dans le cadre du paritarisme à la construction de notre projet pour l'Ecole et la société. Néanmoins, le taux de participation à ces élections n'est pas satisfaisant. Une simplification technique des modalités de vote nous paraît nécessaire. Différents dysfonctionnements sont apparus lors du scrutin : problème technique à l'ouverture du serveur empêchant les collègues de voter, disparité dans la distribution de leur identifiant aux collègues, etc.

Dans le même temps, la situation sociale de notre pays est particulièrement agitée. « Gilets Jaunes », « Stylos Rouges », plusieurs mouvements expriment la colère populaire face à une classe dirigeante toujours plus avide de profits. Notre président récolte aujourd'hui le fruit de plusieurs décennies de politique en faveur d'un capitalisme outrancier. Cette politique, dans laquelle il s'inscrit, nous la dénonçons depuis toujours et nous réclamons des mesures sociales au bénéfice de tous, et en particulier de tous les élèves. L'évolution des revendications et leur structuration autour des problèmes de pouvoir d'achat, de justice fiscale et sociale, de meilleure répartition des richesses, d'accès aux services publics, ainsi que celle d'une démocratie plus active, rejoignent celles du SNUipp-FSU. Il reste des différences sur des questions de société et les moyens de financer la dépense publique. Nous aurons l'occasion de faire entendre nos idées dans les actions collectives que nous porterons.

Le ministère décline sa culture de l'évaluation avec la seconde phase des évaluations de CP, l'inscription dans la loi « *Pour une école de la confiance* » de l'évaluation des établissements et la création d'un nouveau conseil d'évaluation. De fait, le ministère supprime le CNESCO et élimine une évaluation indépendante du système éducatif. Le SNUipp-FSU rappelle son soutien à la pétition en faveur du maintien du CNESCO. La mise en place de l'évaluation des établissements du second

degré qui s'étendra à moyen terme à ceux du premier degré ouvre la voie à la mise en concurrence des écoles et à l'évaluation des enseignant.es au travers des résultats des élèves.

Les évaluations de mi-CP ne sont ni au service des élèves, ni au service des enseignant.es et ne sont là que pour permettre au ministère d'imposer des méthodes. Elles concourent à alimenter un pilotage par les résultats qui conduira à une école de la performance et de la concurrence, c'est ce qu'ont dénoncé dans un courrier commun les 6 organisations syndicales (SNUipp-FSU, SE-Unsa, SGEN-Cfdt, SNUDI-FO, CGT, SUD), en en demandant l'abandon. Le SNUipp-FSU poursuivra ses actions unitaires avec les partenaires de l'Ecole et appelle les enseignant.es à ne pas faire passer ces évaluations et les conseils de maîtres à s'emparer de la question.

Le ministère a communiqué, via la presse et son site, au sujet de la réorganisation de l'Ecole et de la création d'un statut des directeurs et directrices pour la rentrée de septembre 2019.

Le fonctionnement quotidien de l'Ecole, les relations au sein des équipes et le fonctionnement démocratique du conseil des maîtresses seraient, de fait, lourdement transformés. Ces restructurations impacteraient les conditions de travail des personnels et dégraderaient le collectif de travail. Le projet de réorganisation structurelle de l'École, une possible fin de la spécificité de l'Ecole maternelle au sein des écoles primaires et un rapprochement avec les collèges marqueraient la perte de l'identité du 1^{er} degré. Le SNUipp-FSU reste totalement opposé à la mise en place d'un supérieur hiérarchique dans les écoles. Cette proposition d'un statut pour les directrices et les directeurs ne répondra ni à un légitime besoin de reconnaissance, ni à une amélioration des conditions de travail des personnels. Le SNUipp-FSU dénonce ce futur statut comme un outil au service de la réorganisation territoriale des structures de l'éducation nationale et du nouveau management public. Il construira une mobilisation contre ce statut et la réorganisation territoriale de l'école qui l'accompagne. Dans le même temps, il s'adresse aux associations d'élus et de parents d'élèves pour porter des revendications qui répondent réellement aux préoccupations de la direction d'école, notamment pour que chaque école puisse obtenir une aide à la direction et au fonctionnement de l'école. Il porte également la nécessité de reconnaissance, de temps et de revalorisation salariale. Il invite les équipes à porter ces revendications en adoptant une motion en conseil des maîtres.

Concernant le règlement intérieur de la CAPD, nous faisons la demande qu'une fois approuvé il soit porté à la connaissance de l'ensemble des personnels concernés et explicité le cas échéant afin d'éviter les erreurs d'interprétation.

A propos des trois points suivants à l'ordre du jour (liste de nos collègues Maîtres d'Accueil Temporaires, information sur le projet d'avancement et demande de révision de l'appréciation

finale) nous demanderons des précisions sur les modalités et calendrier en cours de séance.

Nous vous remercions de votre attention.